

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016

SECRETARIAT GENERAL
Estelle DEBUCK

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain HAJJAJ, Maire.

Etaient présents : 27

Mesdames RAFIQ, GOODMAN, BELOT, LE COZ, Messieurs, BLÉE, GRENOUILLET, LAMRANI, TRAORÉ, Adjoints au Maire.

Mesdames DUTU, BONZOM, NEDJARI, HOCDÉ, DE PINA, LATORRE, BELKHIR, ROY, Messieurs HAKKI, MARE, HOUFAF KHOUFAF, BOURGOIN, Conseillers Municipaux délégués.
Mesdames, ROUSSEAU (jusqu'à 21h05), MAILLOT, Messieurs DAINVILLE, RAOUL, MOUSSA, MEY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés & représentés : 3

Madame, ROUSSEAU (à partir de 21h05), Messieurs ALICHIKH, QAMAR

Absent excusé : 0

Absent : 0

Pouvoirs : 3

Monsieur ALICHIKH à Madame DUTU
Monsieur QAMAR à Monsieur BLÉE
Madame ROUSSEAU à Monsieur RAOUL (à partir de 21h05)

Secrétaire de séance

Madame RAFIQ

Assistaient également à la séance :

Mesdames LE MIGNON, URIEN, HAKKI, DEBUCK, Monsieur ZEGAI

La séance étant ouverte, à 19h10

/A/ Approbation des Procès-Verbaux:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal du 10 décembre 2015
- Approuve le procès-verbal du 10 février 2016

/B/ Délégation du Conseil Municipal au Maire:

Compte-rendu des décisions n° 12/16 à 24/16

Le Conseil Municipal :

- Prend acte

/C/ Points soumis à délibération:

/FINANCES/

1. Budget primitif 2016

Le Conseil Municipal confirme les modalités de vote par chapitre.

Le Conseil Municipal par 23 voix POUR et 6 voix CONTRE (Mesdames ROUSSEAU, MAILLOT, Messieurs DAINVILLE, RAOUL, MOUSSA, MEY):

- Adopte les quatre sections suivantes :

Dépenses de Fonctionnement:

Chapitre 011 : Charges à caractères générales	2 402 704,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	5 616 950,00 €
Chapitre 014 : Atténuations de produits	58 844,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	665 012,00 €
Chapitre 66 : Charges financières.....	1 500,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	9 150,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre	510 000,00 €

Recettes de fonctionnement:

Chapitre 013 : Atténuations de charges	192 000,00 €
Chapitre 70: Produits du domaine	429 250,00 €
Chapitre 73 : Subventions et Participations	5 583 631,00 €
Chapitre 74 : Dotations	2 824 901,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	215 406,28 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	2 000,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre	16 971,72 €

Dépenses d'investissement:

Chapitre 20 : Immobilisations Incorporelles	385 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles	2 873 898,28 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre	16 971,72 €

Recettes d'investissement:

Chapitre 10 : dotations	150 000,00 €
Chapitre 13 : subventions d'investissements	1 275 870,00 €
Chapitre 024 : cessions d'Immobilisations	1 340 000,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre	510 000,00 €

- Approuve le Budget Primitif 2015 qui s'établit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	3 275 870 €	9 264 160 €
Recettes	3 275 870 €	9 264 160 €
Solde	0 €	0 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

2. Subvention à l'association Comité des Œuvres Sociales (COS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Attribue une subvention de 26 785 € au COS.

3. Subventions aux associations municipales

Il est précisé que les membres du Conseil Municipal membres d'une association subventionnée ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Attribue les subventions suivantes :

Sport :

Le Boxing de La Verrière.....	3 000 €
FCLV Football Club de La Verrière	8 500 €
TKD 78.....	2 500 €
ESCT Sqy Basket	2 100 €
NI SÂA.....	2 500 €
ATLV Association de Tennis de La Verrière	1 800 €
ASMD Judo.....	500 €
Force Athlétique 78.....	500 €
Club des Roller PUCKS	1 000 €
USEP ERPD	100 €

Affaires Générales :

Secours populaire	700 €
Restos du cœur	1 000 €
Secours Catholique.....	350 €
Comité de jumelage.....	1 000 €
Amicale des anciens combattants.....	150 €
Amicale des anciens	3 800 €
Femmes Africaines.....	150 €

Saveurs du Monde	500 €
Keys production. A	400 €
Association des commerçants OP	500 €
EM BE LO	150 €
FNACA	1 000 €
Médecins bénévoles	1 700 €
Croix rouge	600 €
Amicale des locataires BE.....	350 €

Le Conseil Municipal par 20 voix POUR et 6 ABSTENTION (Mesdames ROUSSEAU, MAILLOT, Messieurs DAINVILLE, RAOUL, MOUSSA, MEY) :

- Attribue la subvention suivante :
APJIP..... 1 000

4. Fixation des taux d'imposition locale pour 2016

Le Conseil Municipal par 23 voix POUR et 6 CONTRE (Mesdames ROUSSEAU, MAILLOT, Messieurs DAINVILLE, RAOUL, MOUSSA, MEY) :

- Fixe pour l'année 2016 les taux d'imposition aux niveaux suivants :

Année	2015	2016	Variation
Taxe d'habitation	13.03 %	13.69 %	5 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16.29 %	17.92%	10 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	63.06%	66.21%	5 %

/ADMINISTRATION GENERALE/

5. Demande de subvention auprès du Fonds Parlementaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions du Fonds Parlementaire concernant l'achat de postes et bornes informatiques ainsi que des périphériques.

6. Modification des statuts des compétences de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve la modification statutaire relative aux compétences de Saint-Quentin-en-Yvelines selon la liste et les plans annexés.
- Approuve le projet de statuts de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses annexes.
- Sollicite de Monsieur le Préfet, la prise d'un arrêté portant modification statutaire et transfert de compétences.

7. Modifications des indemnités de fonction du Maire, des Adjoint au Maire et des Conseillers Municipaux Délégués

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Fixe pour la mandature, le taux de l'indemnité mensuelle du Maire à 42.39 % de l'indice 1015.
- Fixe pour la mandature, le taux de l'indemnité mensuelle des Adjoint au Maire à 13.23 % de l'indice 1015.
- Fixe pour la mandature, le taux de l'indemnité mensuelle des Conseillers Municipaux Délégués à 5.29 % de l'indice 1015.

8. Autoriser le maire à ester en justice pour les courriers anonymes diffusés au Bois de l'Étang

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Autorise le Maire à ester en justice le collectif anonyme.

9. Création du Fonds de dotation de La Verrière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve la création du fonds de dotation La Verrière.

/RESSOURCES HUMAINES/

10. Accès au système d'information des ressources humaines au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve l'adhésion à la prestation d'accès au SIRH du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.
- Autoriser le maire, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant et notamment le règlement de fonctionnement joint à la présente délibération.
- Dit que les dépenses sont prévues au budget communal.

11. Aide sociale en faveur des agents territoriaux et de leur famille – Application des taux pour 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Accepte le taux fixé pour les actions d'aide sociale en faveur des agents communaux, exceptés les prestations repas, conformément au tableau ci-dessous.

Taux applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune

PRESTATIONS	Taux 2015
RESTAURATION	
Prestation repas	1,22 €
AIDE A LA FAMILLE	
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	22,71 €
SUBVENTIONS POUR SÉJOURS D'ENFANTS	
En colonies de vacances	
• enfants de moins de 13 ans	7,29 €
• enfants de 13 à 18 ans	11,04 €
En centres de loisirs sans hébergement	
• journée complète	5,26 €
• demi-journée	2,65 €
En maisons familiales de vacances et gîtes	
• séjours en pension complète	7,67 €
• autre formule	7,29 €
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
• forfait pour 21 jours ou plus	75,57 €
• pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	3,59 €
Séjours linguistiques	
• enfants de moins de 13 ans	7,29 €
• enfants de 13 à 18 ans	11,04 €
ENFANTS HANDICAPÉS	
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	158,89 €
<i>Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales.</i>	
Séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	20,80 €

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

/VIE ASSOCIATIVE/

12. Mise en place de la Charte de la vie associative

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve la mise en place de la Charte de la Vie Associative annexée à la présente délibération.
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la Charte de la Vie Associative.

/URBANISME/

13. Renouvellement de la ZAD des Bécannes

Le Conseil Municipal par 23 voix POUR et 6 ABSTENTION (Mesdames ROUSSEAU, MAILLOT, Messieurs DAINVILLE, RAOUL, MOUSSA, MEY) :

- Autorise le Président à demander à Monsieur le Préfet des Yvelines de renouveler la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur l'ensemble des terrains compris dans le périmètre représenté sur le plan au 1/5000ème annexé,
- Autorise le Président à demander à Monsieur le Préfet des Yvelines que Saint-Quentin-en-Yvelines soit désignée comme titulaire du droit de préemption sur cette ZAD.

14. Solliciter la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour la mise en œuvre de la ZAC Gare-Bécannes

Le Conseil Municipal par 23 voix POUR et 6 ABSTENTION (Mesdames ROUSSEAU, MAILLOT, Messieurs DAINVILLE, RAOUL, MOUSSA, MEY) :

- Décide de solliciter la Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines pour mettre en œuvre le projet de la ZAC, via l'élaboration du dossier de réalisation de la ZAC et du programme des équipements publics afin d'approuver les documents avant l'été 2016.

Fin de séance à 22h10